



## CONSEIL DE L'ENTENTE

### CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : [secretariat@cerfer.org](mailto:secretariat@cerfer.org) Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION  
CYCLE BTS  
CYCLE PARCOURS LICENCE

# C O M M U N I Q U E

## CYCLE BTS & PARCOURS LICENCE

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour l'année académique 2022-2023 aura lieu le **mercredi 04 octobre 2023** dans les spécialités suivantes :

*Cycle BTS : Technicien Supérieur de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle BTS : Technicien Supérieur de Génie Civil*

*Cycle Parcours Licence : Ingénieur des Travaux Génie Civil & Génie Mécanique*

#### I- CATEGORIES D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

- 1) Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2) Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO etc.
- 3) Les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2.

#### II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Etre titulaire :

- Soit d'un Bac II Scientifique (C, D, E, F1, ou F4) ou tout autre diplôme équivalent ;
- Soit d'un BT avec une expérience professionnelle de 2 ans au moins (uniquement pour le cycle BTS) ;

et fournir un dossier de candidature complet conformément à la fiche de renseignements ci-jointe :

#### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard **le vendredi 22 septembre 2023. Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté.**

**Pour la République de Côte d'Ivoire**

- Ministère des Infrastructures Economiques  
Tél : (225) 20 34 73 15
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

**NB :**

- **le régime de formation du cycle BT est différent de celui des autres cycles (BTS et Parcours Licence). En ce qui concerne la formation aux cycles BTS et Parcours Licence, elle est payante et entièrement prise en charge par le service employeur de l'étudiant. Le montant des frais de formation et les modalités de paiement sont également mentionnés sur la fiche de renseignements.**
- **Seuls ceux qui ont passé le concours et déclarés admis peuvent s'inscrire.**

**REMARQUE IMPORTANTE :**

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité.

**LA DIRECTION GENERALE**